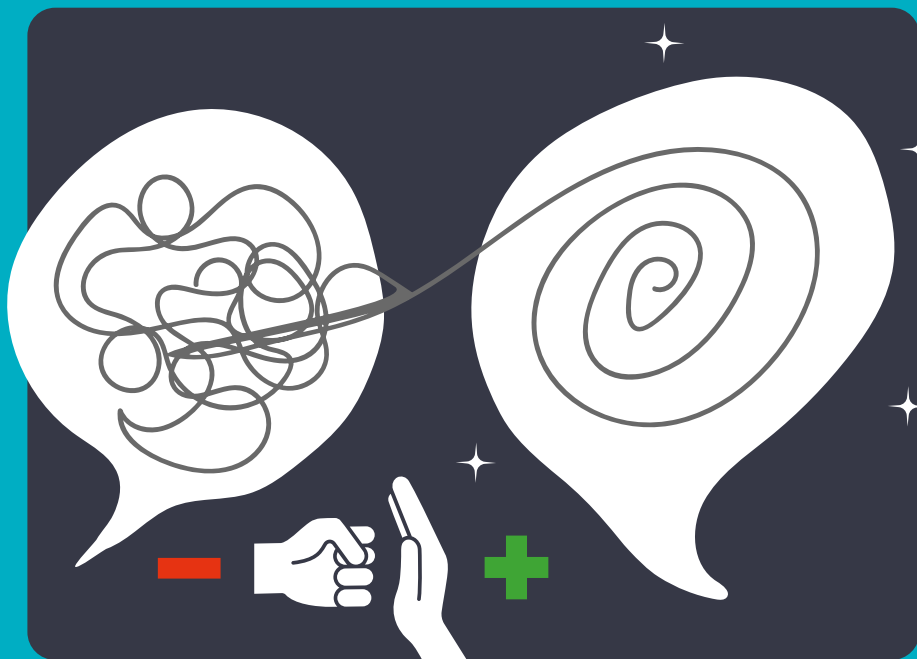


**TERRES À VIVRE**  
CULTIVONS ENSEMBLE  
NOTRE HUMANITÉ

**CPA**  
Grand-Est  
CENTRE DE PRISE  
EN CHARGE DES AUTEURS  
DE VIOLENCES CONJUGALES  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# LE CPA UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES & INTRAFAMILIALES



Quand LA VIOLENCE menace LA VIE...  
Il est bon de demander de L'AIDE

LE CPA GRAND EST AIDE à en sortir et se reconstruire



## LE CPCA

# UN MAILLON MANQUANT FORT DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET INTRAFAMILIALES

DANS UNE RELATION CONJUGALE MARQUÉE PAR LA VIOLENCE, LE CYCLE SE RÉPÈTE ET S'AGGRAVE AVEC LE TEMPS... PARFOIS TRÈS VITE !

**Les CPCA sont implantés sur tout le territoire pour réagir le plus rapidement possible.**

### DES RACINES ET DES FAITS

Permettre la prise en charge et l'accompagnement des auteur-e-s de violences conjugales - sur la base d'une démarche volontaire ou dans le cadre de mesures judiciaires -

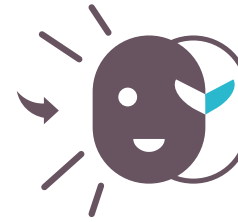
**C'EST ENRAYER LA SPIRALE DE LA VIOLENCE !**

Face à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention, la fin du cycle des violences et la lutte contre la récurrence constituent un enjeu essentiel des politiques publiques sociales, judiciaires et sanitaires.

La création de centres de prise en charge est un dispositif incontournable pour combattre les violences conjugales en complémentarité des actions de prise en charge des victimes.

### 30 CPCA à l'échelle nationale

Les CPCA - Une des mesures du Grenelle 2019 sur la prévention des violences sexistes et sexuelles - sont agréés depuis 2020, par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.



**TERRES À VIVRE**  
CULTIVONS ENSEMBLE  
NOTRE HUMANITÉ

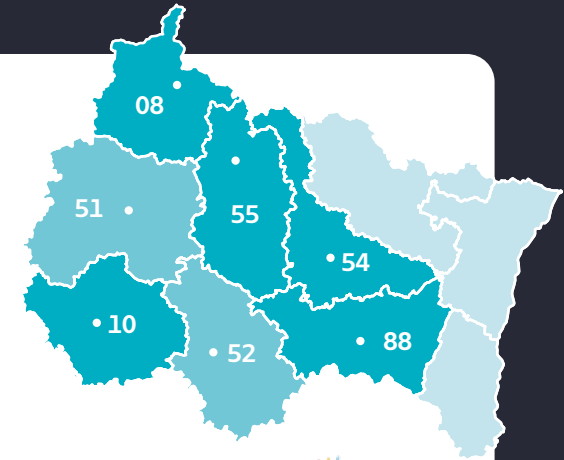
## L'association TERRES À VIVRE porte le CPCA Grand-Est

**Actuellement déployé dans les départements :**

- Ardennes **08**
- Aube **10**
- Meurthe-et-Moselle **54**
- Meuse **55**
- Vosges **88**

**En cours de développement :**

- Marne **51**
- Haute-Marne **52**



### FACTEURS DE RÉUSSITE !

La mise en place d'un schéma concerté de prise en charge des auteur-e-s suppose l'articulation de 3 types de réponse : **judiciaire, sociale, thérapeutique et/ou médicale**, en lien avec les instances et les structures de prises en charge des victimes.

**Le CPCA Grand-Est - TERRES À VIVRE** est adhérent à la Fnacav et à Citoyens & Justice

Et partenaire des tribunaux de justice et des structures socio-judiciaires, d'hébergement et de soin



**Sécuriser le parcours de suivi et accompagner un.e auteur.e c'est aider et protéger sa ou ses victimes !**

**CONVENTION D'ISTANBUL**  
VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET VIOLENCE DOMESTIQUE  
— Art. 16 —  
Programmes préventifs d'intervention et de traitement

- Mettre en place et soutenir des programmes à destination des auteur.e.s de violences afin qu'ils adoptent des relations interpersonnelles non violentes et qu'ils modifient des schémas de comportements violents (prévention de la récurrence)
- Mettre en place et soutenir des programmes de traitement destinés à prévenir la récurrence des auteur.e.s d'infractions, en particulier des auteur.e.s d'infractions à caractère sexuel.
- Veiller à ce que la sécurité, le soutien et les droits humains des victimes soient une priorité et que ces programmes soient établis et mis en œuvre en étroite coordination avec les services spécialisés dans le soutien aux victimes.

*“J'ai été accueilli quand je n'étais plus moi-même. Toutes les personnes rencontrées ont été à l'écoute, sans mépris, sans jugement. Aujourd'hui mes démons ne sont pas réapparus et j'en suis fier.”*  
Gérald, 45 ans



## LES PUBLICS

**Le CPCA est ouvert à toute personne responsable de violences sur demande**

- Volontaire ✓
- Orientée par un professionnel ✓
- Orientée par la plateforme d'écoute nationale FNACAV « ne frappez pas » ✓
- Orientée par les services judiciaires par les SPIP, les services de police et de gendarmerie ✓

## LES MISSIONS

du CPCA

- ACCOMPAGNER** les auteur.e.s afin de lutter contre la récurrence et le recours à la violence ✓
- FAIRE ÉMERGER** chez l'auteur.e une prise de conscience de sa responsabilité et l'accompagner au changement ✓
- ÊTRE UN LIEU RESSOURCE** pour les professionnels ✓
- RÉPONDRE** à l'exigence de formation et de qualification des intervenants ✓
- CONTRIBUER** à la protection des victimes ✓
- ŒUVRER** dans une démarche partenariale au sein du réseau de prévention des violences conjugales et intrafamiliales ✓

Pensés comme des lieux-ressources à compétence régionale ou interdépartementale, les CPCA apportent des réponses professionnelles à la violence conjugale en complétant l'action de la justice sans se substituer à elle.

**... ALORS ON PARLE**

## LES VISÉES DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > **FAIRE COMPRENDRE** les mécanismes de la violence
- > **IDENTIFIER** son fonctionnement personnel et reconnaître sa responsabilité
- > **RECONNAÎTRE L'AUTRE**, victime ou témoin. Prendre conscience que le comportement est inadapté familialement et socialement
- > **AGIR ET METTRE EN ŒUVRE** une démarche de changement en travaillant sur les déterminants et les racines de la violence
- > **DÉVELOPPER** de nouvelles modalités relationnelles et de nouvelles conduites non violentes

Une équipe pluridisciplinaire et spécialisée, accompagne individuellement et collectivement les auteur.e.s de violences, en proposant un suivi global et intégratif avec une approche :

- clinique (psychologique et psychothérapique)
- sociale
- et/ou socio-judiciaire

**Bilan situationnel personnalisé**  
**Action de sensibilisation et de responsabilisation**  
**Accompagnement individuel**  
**Consultation thérapeutique**  
**Groupe de paroles à orientation thérapeutique**  
**Thérapie corporelle**  
**Psychoboxe®**  
**Soutien à la parentalité**  
**Bilan socio-professionnel**

## L'ACCOMPAGNEMENT

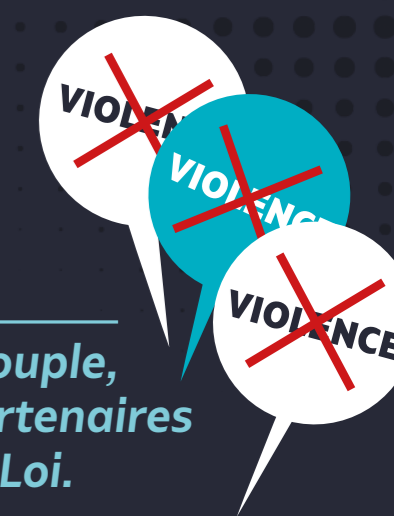


## Pourquoi ?

*Parce que prioriser la protection des personnes agressées passe par la prévention du passage à l'acte et de la récurrence en accompagnant l'auteur.e vers une conduite non violente, en partenariat et en concertation avec les structures prenant en charge les victimes.*

*“Si des hommes sont le problème, il font aussi partie de la solution”*  
Bruno, 23 ans

*La violence au sein du couple, de la famille et entre partenaires intimes est punie par la Loi.*





# nous contacter

Permanence d'accueil et d'écoute  
**06 76 26 02 35**



## ANTENNE LOCALE



**TERRESÀVIVRE**  
CULTIVONS ENSEMBLE  
NOTRE HUMANITÉ



[www.cpa-grandest.fr](http://www.cpa-grandest.fr)

[www.aterresavivre.org](http://www.aterresavivre.org)

SIÈGE : 53-55 avenue de la Garenne - 54000 NANCY

[secretariat@aterresavivre.org](mailto:secretariat@aterresavivre.org)

VIOLENCE  
SEXISTE &  
SEXUELLE

### NUMÉROS D'URGENCE



**+ Plateforme d'écoute nationale auteur.e.s  
FNACAV « Ne frappez pas »**

**N° VERT 08 019 019 11**

  
**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Avec le soutien de  
la Préfecture  
de région Grand Est  
les Préfectures des Ardennes,  
de l'Aube, de Meurthe-et-Moselle,  
de la Marne, de la Meuse  
et des Vosges

Et des collectivités

